

Compte-Rendu du Conseil Communautaire

Jeudi 14 Avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le 14 Avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la MJC de Châtillon en Bazois, sous la Présidence de Serge CAILLOT, Président.

Date de la convocation : 7 Avril 2022
Date d'affichage du compte-rendu : 21 Avril 2022

Etaient présents :

Achun : Denis LARUE	Millay : /
Alluy : Patrice BONNET	Montambert : Marie- Christine ROY
Aunay en Bazois : Patrick CHAUSSAT	Montapas : /
Avrée : /	Montaron : /
Biches : Denise PERRET	Mont et Marré : Sylvain BONNODOT
Brinay : Pierre TISSIER-MARLOT	Montigny sur Canne :
Cercy-la-Tour : Sébastien	Antoine AUDOUIN-MAGGIAR
DESCREAU, Alain REININGER,	Moulins-Engilbert : Serge DUCREUZOT,
Jean-Michel AGEZ, Monique BERNARD,	Marie-Claire RANVIER, Jean-Paul
Marie-Laure PARMENTIER,	LAMBOURG, Elisabeth JOSSE
Michel MULOT	Ougny : Michel DURAND
Charrin : Serge CAILLOT	Poil : Christian COURAULT
Hervé GARCON	Préporché : René DUVERNOY
Chatillon-en-Bazois : Michel MARIE	Rémilly : Jean-Paul MARGERIN
Christine MASCARELLO	Saint Gratien SAVIGNY :
Jean-Christophe SAVE	Jean-Paul REVERDIAU
Chiddes : /	Saint Hilaire Fontaine : Claude ROYÉ
Chouigny : Thierry LAPORTE	Saint-Honoré les Bains :
Dun sur Grandry : /	Didier BOURLON
Fléty : Romain COUGNY	Saint Seine : Serge SAUVAGET
Fours : David BONGARD	Savigny Poil Fol : /
Isenay : Bernadette DOUSSOT	Semelay : /
Supplée Pascal PETIT	Sermages : Dominique STRIESKA
La Nocle-Maulaix : Pascal PERRIN	Tamnay en Bazois : /
Lanty : Annick BERTRAND	Tazilly : /
Larochemillay : Nathalie MICHON	Ternant : /
Limanton : Marie-Agnès MICHOT	Thaix : /
Luzy : Jocelyne GUERIN,	Tintury : /
Gilles GONIN, Sophie CLERGEOT,	Vandenesse : Yves PERRAUDIN
Florence CHANDIOUX	Villapourçon : Jean-Claude LAMBERT
Maux : Christian RIBEAU	Supplée Jean CHINCHOLE

SERVICES GÉNÉRAUX

PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :

CULTURE

ECONOMIE & AGRICULTURE
ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE
ACTION SOCIALE & MOBILITÉ
TOURISME
PETITES VILLES DE DEMAIN
HABITAT
SANTÉ

PÔLE

MARCHÉS PUBLICS,
DOMAINE JURIDIQUE ET
CONTENTIEUX

PÔLE

RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL
ATELIER ET
CHANTIER INSERTION
SÉCURITÉ & PRÉVENTION

PÔLE FINANCES

PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :

ASSAINISSEMENT
DÉCHETS MÉNAGERS
VOIRIE
BÂTIMENT
GEMAPI
URBANISME
TRAVAUX

Conseillers communautaire suppléants présents :

/

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil communautaire : 67
- Présents : 47
- Procurations : 16
- Qui ont pris part à la délibération : 63

Procurations de :

- 1 – M. Christian POUCHELET à M. Christian COURAULT
- 2 – M. Georges CHÂTEAU à Mme Annick BERTRAND
- 3 – M. Jean-Pierre FREGUIN à M. Michel DURAND
- 4 – Mme Pascale CHAMARD à M. Patrice BONNET
- 5 – M. Jean-Jacques LAMALLE à M. Didier BOURLON
- 6 – M. Christian SIMONET à M. Michel MARIE
- 7 – M. Alban BEAUZON à M. Serge DUCREUZOT
- 8 – M. Patrick BERTIN à Yves PERRAUDIN
- 9 – M. Jean-François THEVENIAUD à M. Sophie CLERGEOT
- 10 – M. Thierry DESCOURS à Mme Jocelyne GUERIN
- 11 – Mme Floor NUSINK à M. Gilles GONIN
- 12 – M. Frédéric LEMOINE à M. David BONGARD
- 13 – M. Olivier FOREST à M. Pascale PERRIN
- 14 – Mme Christiane MAURY- JOSSERAND à M. Thierry LAPORTE
- 15 – Mme Bernadette VOILLIOT à Mme Nathalie MICHON
- 16 – Mme Caroline MARCEAU à M. Sébastien DESCREAUX

Secrétaire de séance : Marie-Christine ROY

Assistaient également à la réunion :

- Didier Brousse, conseiller aux décideurs locaux.
Anne FALANTIN, Responsable du pôle Finances de la CCBLM.
Valérie MARTIN, Agent comptable de la CCBLM.
Arnaud BREGNON, Agent comptable de la CCBLM
Maria SAN NAZARIO, Agent comptable de la CCBLM.
Maëlle GRANGEON, Directrice générale des services de la CCBLM

LISTE DES DELIBERATIONS DU 14 Avril 2022

- N° 2022-045 : Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du 10 Mars 2022.
- N° 2022-046 : Composition bureau communautaire : **Election d'un autre membre** de bureau.
- N° 2022-047 : Désignation de représentants aux organismes extérieurs : SIEEEN.
- N° 2022-048 : Désignation de représentants aux organismes extérieurs :
PETR Pays Nivernais Morvan.
- N° 2022-049 : Désignation de représentants dans les commissions : CAO.
- N° 2022-050 : Désignation de représentants dans les commissions : DSP.
- N° 2022-051 : Finances : Compte de Gestion 2021 : Budget Voirie.
- N° 2022-052 : Finances : Compte Administratif 2021 : Budget Voirie.
- N° 2022-053 : Finances : Affectation des résultats 2021 : Budget Voirie.
- N° 2022-054 : Finances : Compte de Gestion 2021 : Budget Office de Tourisme.
- N° 2022-055 : Finances : Compte Administratif 2021 : Budget Office de Tourisme.
- N° 2022-056 : Finances : Affectation des résultats 2021 : Budget Office de Tourisme.
- N° 2022-057 : Finances : Compte de Gestion 2021 : Budget Déchets Ménagers.
- N° 2022-058 : Finances : Compte Administratif 2021 : Budget Déchets Ménagers.

- N° 2022-059 : Finances : Affectation des résultats 2021 : Budget Déchets Ménagers.
- N° 2022-060 : Finances : Compte de Gestion 2021 : Budget Assainissement Collectif.
- N° 2022-061 : Finances : Compte Administratif 2021 : Budget Assainissement Collectif.
- N° 2022-062 : Finances : Affectation des résultats 2021 : Budget Assainissement Collectif.
- N° 2022-063 : Finances : Compte de Gestion 2021 : Budget SPANC.
- N° 2022-064 : Finances : Compte Administratif 2021 : Budget SPANC.
- N° 2022-065 : Finances : Affectation des résultats 2021 : Budget SPANC.
- N° 2022-066 : Finances : Compte de Gestion 2021 : Budget MARPA.
- N° 2022-067 : Finances : Compte Administratif 2021 : Budget MARPA.
- N° 2022-068 : Finances : Affectation des résultats 2021 : Budget MARPA.
- N° 2022-069 : Finances : Compte de Gestion 2021 : Budget Général.
- N° 2022-070 : Finances : Compte Administratif 2021 : Budget Général.
- N° 2022-071 : Finances : Affectation des résultats 2021 : Budget Général.
- N° 2022-072 : Finances : Vote de la fiscalité.
- N° 2022-073 : Finances : Budget Primitif Général 2022.
- N° 2022-074 : Finances : Budget annexe Voirie 2022.
- N° 2022-075 : Finances : Budget annexe Office de Tourisme 2022.
- N° 2022-076 : Finances : Budget annexe Assainissement Collectif 2022.
- N° 2022-077 : Finances : Budget annexe SPANC 2022.
- N° 2022-078 : Finances : Budget annexe MARPA 2022.
- N° 2022-079 : Déchets Ménagers : Tarifs de la redevance des déchets ménagers.
- N° 2022-080 : Finances : Budget annexe Déchets Ménagers 2022.
- N° 2022-081 : **Vente de la Boulangerie d'Alluy.**
- N° 2022-082 : Culture : Attribution des subventions aux associations.
- N° 2022-083 : Economie : **Part au capital pour l'abattoir de Corbigny.**
- N° 2022-084 : Subvention **à l'immobilier de l'entreprise** : Projet au Petit Massé à Tamnay.
- N° 2022-085 : Economie : Ecole de production : Achat du terrain.
- N° 2022-086 : Economie : Ecole de production : **Viabilisation et maîtrise d'œuvre de la Construction de l'atelier de l'Ecole de production.**
- N° 2022-087 : Economie : Budget annexe Ecole de Production.
- N° 2022-088 : Personnel : Suppression de postes.
- N° 2022-089 : Personnel : **Création d'un poste chargé de mission urbanisme.**
- N° 2022-090 : Habitat : **Attribution d'aides OPAH-RU de Luzy.**
- N° 2022-091 : Tourisme : **Subvention d'un nouvel hébergement à Préporché.**
- N° 2022-092 : Voirie : Projet de renforcement de la VC3 à Achun.
- N° 2022-093 : Déchets Ménagers : Compacteur à carton.

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire N°2022-045

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil communautaire.

Après en **avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu** du conseil communautaire du 10 Mars 2022.

Décisions prises par le Président et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil

Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Devis

Assainissement :

- BOUYGUES : Achat téléphones portable + Abonnement (M. THERET et M. SOULARD) :
Devis N° DEV01047171 de 308,00 € H.T
- VALTERRA : Traitement des boues CHATILLON : Devis N° BFC-OF-22-028 de 9540,00 € H.T
- SEDE : Chaulage des Boues Moulins-Engilbert de 7960,00 € H.T
- VHM CANALISATION : Caméra d'inspection : Devis N°CHAL/88639 de 4416, 00 € H.T

Voirie :

- NTM Corbigny : EAF ZA Bois de Seigne : Bon de commande de 84,80 € H.T
- NTM Corbigny : EAF Châtillon en Bazois : Bon de commande de 84,80 € H.T
- GEDIMAT : Matériel de voirie: Devis N° DL3148 de 515,96 € H.T
- EURL Daniel BARON : Travaux Tintury : Devis de 594,00 € H.T
- EURL Daniel BARON : Location mini pelle Tintury : Devis de 370,00 € H.T
- EURL Daniel BARON : Transport matériaux Limanton : Devis de 215,00 € H.T
- DORAS : Achat matériel Voirie : Devis N° 64408043-001 de 950,00 € H.T
- Michel MARTIN : Broyage, fauchage et Curage Brinay: Devis N° 4 de 4000,00 € H.T
- NOREMAT: Kit réparation Voirie : Devis N° 22066097 de 835,24 € H.T
- NTM Corbigny : EAF Limanton : Bon de commande de 1060,00 € H.T
- SARL TOURLIER : Matériel de Voirie: Devis N° DV3412 de 447,44 € H.T
- SNTPAM : Transport enrobé Mairie Chiddes : Devis N° 1D2203090 de 4625, 00 € H.T
- NIEVRE TRAVAUX ET MATERIELS : Matériel Voirie : Devis de 1009, 00 € H.T
- HERVE BONNOT : Travaux aqueduc Cercy : Devis N° DE00014 de 2260,00 € T.T.C
- AUTUN ELAGAGE : Travaux élagage Tazilly : Devis de 6500 € H.T
- TRANSPORT MARTIN : Achat matériaux Chiddes : Devis N° 296 de 214, 37 € H.T
- ANTHONY BOULEZ : Broyage accotement Poil : Devis N° 1 de 4025,00 € H.T
- TC TRANSPORTS : Transport Commune Cercy : Devis N° VIA2203220218 de 550, 00 € H.T
- ETIENNE SOTTY : Broyage Tazilly : Devis N° 001 de 1040, 00 € H.T
- ETIENNE SOTTY : Broyage Tazilly : Devis N° 002 de 3900, 00 € H.T
- NTM Corbigny : EAF Alluy : Bon de commande de 84,80 € H.T

Travaux :

- NICOLAS LEJAULT : Travaux MSP Fours : Devis N° DE2203-147 de 151, 57 € H.T
- ENTREPRISE BOURGEOT : Travaux La Marelle: Devis N° 6853 JBL de 260, 00 € H.T
- ENTREPRISE M.V.F : Travaux Serrure Maison de santé Châtillon :
Devis N° 03038 de 1001, 87 € H.T

Culture :

- VOYAGES GONIN : Transport Spectacles CLEA: Devis N° 95165 de 550, 00 € T.T.C

Déchets Ménagers :

- MARTIN ENVIRONNEMENT : Remplacement Cuves à Huile :
Devis N° 2022/00372/EP de 3600, 00 € H.T

Tourisme :

- NIEVRE ATTRACTIVE : Adhésion 2022 : Formulaire d'adhésion de 60,00 € T.T.C
- MAXILIA.FR : Achat Sacs KRAFT : Bon de commande de 220,00 € H.T
- JEROME CHAMPAGNAT : Fournitures Cartes postales St Honoré :
Devis N°6-03-2022 de 200,00 € T.T.C
- RUBEN VISUALS : Prestations Vidéos St Honoré : Devis N° 2022-0004 de 600,00 € T.T.C

Divers :

- Olivier MACE : Reliure délibérations 2017 à 2019 : Devis N°01301 de 756,00 € H.T
- UNFINITI : Renouvellement ESET : Devis N° D20220302507 de 360,60 € H.T
- WELDOM : Achat étagères archives Châtillon : Devis N° 001225 de 345, 40 € H.T
- Média plus communication : signature d'un contrat pour la réalisation d'un magazine intercommunal annuel

Compte-rendu des décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Finances :

- validation d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté d'un montant de 800 000 €

Déchets ménagers :

- achat de 3 cuves à huiles pour les déchetteries à l'entreprise Martin Environnement pour un montant de 3 600 € HT
- report d'un mois des soldes des congés 2021 des gardiens de déchetterie

Economie :

- Signature d'une convention avec Nièvre ingénierie pour l'estimation des travaux de viabilisation pour l'extension de la ZAE de Moulins-Engilbert pour un montant de 4 000 € HT
- Participation à l'opération « Essayer la Nièvre » avec l'accueil de 3 familles début juillet

Tourisme :

- Convention avec la commune de Chatillon-en-Bazois pour la fin des travaux du port
- Tarifs des visites guidées et des sorties en mini-bus
- Vente des cartes de pêche à l'Office de tourisme
- Convention de dépôt-vente

Transition écologique :

- Création d'un groupe de travail portant sur la transition écologique

Personnel :

- Remplacement de M. Save, M. Delpieu et de Mme Cazau
- Renouvellement de contrats de M. Nicolas Gravade, M. Baptiste Perrier, Mme Lucille Marlot
- Recrutement de l'assistant ressources humaines, d'un saisonnier pour le BIT de Cercy-la-Tour, d'un saisonnier pour la mise en place d'animations et de visites dans le cadre du contrat de station
- Accueil d'une stagiaire à l'Office de tourisme
- Modification des horaires des agents du chantier d'insertion

Numérique :

- Avenant à la convention avec le Conseil départemental de la Nièvre pour le recrutement d'un quatrième conseiller numérique

Juridique

- Protocole d'accord avec Mme Dumont

Composition du bureau communautaire et élection du 4^{ème} Vice-Président

Autre membre du bureau communautaire

N°2022-046

Monsieur le Président explique que la composition du bureau communautaire de la CCBLM a été arrêtée par le conseil communautaire de la façon suivante :

- Le Président
- les 6 Vice-Présidents
- 4 autres membres bénéficiant d'une délégation
- 2 autres membres ne bénéficiant pas de délégation.

Suite à l'élection du 4^{ème} Vice-Président de la CCBLM, Christian RIBEAU, il manque un autre membre au bureau communautaire puisque ce dernier était déjà membre du bureau.

M. Jean-Christophe SAVE bénéficie dorénavant d'une délégation de fonction pour l'action sociale et la mobilité.

Candidat : Serge DUCREUZOT

Dépouillement du vote :	1 ^{er} tour
-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-Nombre de votants	63
-Nombre de blancs	9
-Nombre de nuls	3
-Nombre de suffrages exprimés	51
-Majorité absolue	26

ONT OBTENU :	Serge DUCREUZOT	42 Voix
	Jocelyne GUERIN	3 Voix
	Jean-Michel AGEZ	2 Voix
	Pascal PERRIN	2 Voix
	Yves PERRAUDIN	1 Voix
	Sébastien DESCREAUX	1 Voix

M. Serge DUCREUZOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé autre membre du bureau et a immédiatement été installé.

Désignation de représentants aux organismes extérieurs et commissions

SIEEEN N°2022-047

Monsieur le Président explique que, lors du dernier conseil communautaire, le conseil communautaire a délibéré pour les délégués du SIEEEN suite à la démission de M. Margerin.

Or, le SIEEEN nous a recontactés suite à l'envoi de notre délibération. Mme Monique Bernard est déjà désignée par d'autres structures et elle ne peut être suppléante pour la Communauté de communes.

Délégués titulaires : Hervé GARÇON, Christian RIBEAU
Délégués suppléants : Patrick CHAUSSAT, Monique BERNARD

Considérant qu'il convient de remplacer Mme Monique BERNARD ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur Yves PERRAUDIN comme membre suppléant au SIEEEN pour les déchets ménagers.

PETR Pays Nivernais Morvan N°2022-048

Monsieur le Président explique que Mme Claire DIESNY a démissionné de son poste de conseillère municipale et ainsi de conseillère communautaire. Elle était déléguée titulaire au Pays Nivernais Morvan.

La CCBLM est représentée par 11 titulaires et 11 suppléants au comité syndical du Pays Nivernais Morvan :

- délégués titulaires : Serge Caillot, Marie-Claire Ranvier, Sophie Clergeot, Michel Marie, Christine Mascarello, Romain Cougny, Michel Mulot, Jocelyne Guérin, Serge Ducreuzot, Serge Sauvaget
- délégués suppléants : Bernadette Voilliot, Patrick Chaussat, Jean-Christophe Save, Pascal Guérin, Hervé Garçon, Gilles Gonin, Pascal Perrin, David Bongard, Jean-Paul Lambourg, Antoine-Audoine Maggiar, Annick Bertrand

Considérant qu'il manque un membre titulaire ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Madame Florence CHANDIOUX comme membre titulaire au PETR Pays Nivernais Morvan.

Commission d'Appel d'Offres

N°2022-049

Le Président de la Communauté de communes est le Président de la CAO. Cinq membres du conseil communautaire sont élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (autant de suppléants).

Membres titulaires : Michel Marie, Patrick Bertin, Serge Ducreuzot, Yves Perraudin, Christian Ribeau

Membres suppléants : Marie-Claire Ranvier, Olivier Forest, Hervé Garçon, Serge Sauvaget

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5;

Considérant que la commission est présidée par le Président de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il manque un membre suppléant ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur Michel MULOT comme membre suppléant à la commission d'appel d'offres.

Commission de délégation de Services Publics

N°2022-050

En application des dispositions L. 1411-1 alinéa 4 et L. 1411-5 du CGCT, la commission de délégation de service public (CDSP) est une instance propre à la passation des délégations de service public des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics.

Le Président de la Communauté de Communes est le Président de la Commission de délégation des services publics. Elle est composée de cinq membres du conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (autant de suppléants).

Considérant que la commission est présidée par le Président de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il manque un membre titulaire ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne à la commission de délégation de services publics :

- Madame Elisabeth JOSSE comme membre titulaire,
- Madame Christine MASCARELLO comme membre suppléante.

Finances

Comptes administratifs, comptes de gestion 2021 et affectation de résultats

Les comptes administratifs 2021, les comptes de gestions 2021 et les affectations de résultats sont présentés.

Budget voirie

Compte de gestion 2021

N°2022-051

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget Voirie 2021 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif Voirie de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget Voirie,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du budget Voirie 2021 de la Communauté de communes est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du budget Voirie 2021.

Compte administratif 2021

N°2022-052

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget Voirie 2021 de la Communauté de communes.

CCBLM	Compte administratif	Budget annexe VOIRIE
	2021	

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
	266 384,31			233 942,39		
Opérations de l'exercice	53 485,12	409 761,81	1 586 482,05	1 769 402,61	1 639 967,17	2 179 164,42
Résultat de l'exercice		356 276,69		182 920,56		539 197,25
TOTAUX	319 869,43	409 761,81	1 586 482,05	2 003 345,00	1 906 351,48	2 413 106,81
Résultats de clôture		89 892,38		416 862,95		506 755,33
Restes à réaliser	139 760,00	17 993,90			0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	459 629,43	427 755,71	1 586 482,05	2 003 345,00	2 046 111,48	2 431 100,71
RÉSULTATS DÉFINITIFS	31 873,72			416 862,95		384 989,23

M. Serge CAILLOT, Président de la Communauté de communes, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. BONGARD est élu Président de séance et fait procéder au vote au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif du budget Voirie 2021.

Affectation de résultats

N°2022-053

Au vu des résultats du Compte administratif voirie de l'exercice 2021, Monsieur le Président dit qu'il convient d'affecter le résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	1 769 402,61
Dépenses	1 586 482,05
Résultat de l'exercice	182 920,56
Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif	233 942,39
Résultat à affecter	416 862,95
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	409 761,81
Dépenses	53 485,12
Résultat de l'exercice	356 276,69
Résultat antérieur reporté	-266 384,31
Solde d'exécution cumulé d'investissement 001	89 892,38
RAR recettes	17 993,90
RAR dépenses	139 760,00
Solde des restes à réaliser d'investissement	-121 766,10
Besoin de financement	31 873,72
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserves R1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement	31 873,72
Report en fonctionnement 002	384 989,23

INV REC C/001	89 892,38
INV REC C/1068	31 873,72
FONC REC C/002	384 989,23

Après en avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité**, affecte les résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget Office de tourisme 2021 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif Office de tourisme de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget Office de tourisme,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du budget Office de tourisme 2021 de la Communauté de communes est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du budget Office de tourisme 2021.

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget Office de tourisme 2021 de la Communauté de communes.

CCBLM	Compte administratif	Budget annexe OFFICE DU TOURISME
	2021	

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats antérieurs reportés	14 012,89			20 486,39		6 473,50
Opérations de l'exercice	6 206,61	31 091,89	323 199,17	323 199,17	329 405,78	354 291,06
Résultat de l'exercice		24 885,28		0,00		24 885,28
TOTAUX	20 219,50	31 091,89	323 199,17	343 685,56	343 418,67	374 777,45
Résultats de clôture		10 872,39		20 486,39		31 358,78
Restes à réaliser	0,00	0,00				
Solde des restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	20 219,50	31 091,89	323 199,17	343 685,56	343 418,67	374 777,45
RÉSULTATS DÉFINITIFS		10 872,39		20 486,39		31 358,78

M. Serge CAILLOT, Président de la Communauté de communes, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. BONGARD est élu Président de séance et fait procéder au vote au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif du budget Office de tourisme 2021.

Affectation de résultats

N°2022-056

Au vu des résultats du Compte administratif Office du tourisme de l'exercice 2021, Monsieur le Président dit qu'il convient d'affecter le résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	323 199,17
Dépenses	323 199,17
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif	20 486,39
Résultat à affecter	20 486,39
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	31 091,89
Dépenses	6 206,61
Résultat de l'exercice	24 885,28
Résultat antérieur reporté	-14 012,89
Solde d'exécution cumulé d'investissement 001	10 872,39
RAR recettes	0,00
RAR dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00
Besoin de financement	0,00
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserves R1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement	0,00
Report en fonctionnement 002	20 486,39

INV REC C/001	10 872,39
INV REC C/1068	0,00
FONC REC C/002	20 486,39

Après en avoir délibéré, le conseil **communautaire**, **à l'unanimité**, affecte les résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Budget déchets ménagers

Compte de gestion 2021

N°2022-057

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget déchets ménagers 2021 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif déchets ménagers de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget déchets ménagers,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du budget déchets ménagers 2021 de la Communauté de communes est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du budget déchets ménagers 2021.

Compte administratif 2021

N°2022-058

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget déchets ménagers 2021 de la Communauté de communes.

CCBLM	Compte administratif	Budget annexe ORDURES MENAGERES
	2021	

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats antérieurs reportés		611 204,74		57 515,15		668 719,89
Opérations de l'exercice ...	34 075,21	84 964,00	2 212 121,16	2 218 911,57	2 246 196,37	2 303 875,57
Résultat de l'exercice		50 888,79		6 790,41		57 679,20
TOTAUX	34 075,21	696 168,74	2 212 121,16	2 276 426,72	2 246 196,37	2 972 595,46
Résultats de clôture		662 093,53		64 305,56		726 399,09
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	34 075,21	696 168,74	2 212 121,16	2 276 426,72	2 246 196,37	2 972 595,46
RÉSULTATS DÉFINITIFS		662 093,53		64 305,56		726 399,09

M. Serge CAILLOT, Président de la Communauté de communes, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. BONGARD est élu Président de séance et fait procéder au vote au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget déchets ménagers 2021.

Affectation de résultats

N°2022-059

Au vu des résultats du Compte administratif déchets ménagers de l'exercice 2021, Monsieur le Président dit qu'il convient d'affecter le résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	2 218 911,57
Dépenses	2 212 121,16
Résultat de l'exercice	6 790,41
Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif	57 515,15
Résultat à affecter	64 305,56
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	84 964,00
Dépenses	34 075,21
Résultat de l'exercice	50 888,79
Résultat antérieur reporté	611 204,74
Solde d'exécution cumulé d'investissement 001	662 093,53
RAR recettes	0,00
RAR dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00
Besoin de financement	
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserves R1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement	0,00
Report en fonctionnement 002	64 305,56

INV REC C/001
FONC REC C/002

662 093,53
64 305,56

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, affecte les résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget assainissement collectif 2021 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif assainissement collectif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget assainissement collectif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du budget assainissement collectif 2021 de la Communauté de communes est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du budget assainissement collectif 2021.

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget assainissement collectif 2021 de la Communauté de communes.

CCBLM	Compte administratif	Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF
	2021	

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats antérieurs reportés		121 547,76	74 590,79			46 956,97
Opérations de l'exercice ...	263 241,55	400 344,42	797 802,48	917 784,15	1 061 044,03	1 318 128,57
Résultat de l'exercice		137 102,87		119 981,67		257 084,54
TOTAUX	263 241,55	521 892,18	872 393,27	917 784,15	1 135 634,82	1 439 676,33
Résultats de clôture		258 650,63		45 390,88		304 041,51
Restes à réaliser	75 000,00	12 500,00			75 000,00	12 500,00
Solde des restes à réaliser	62 500,00				62 500,00	
TOTAUX CUMULÉS	338 241,55	534 392,18	872 393,27	917 784,15	1 210 634,82	1 452 176,33
RÉSULTATS DÉFINITIFS		196 150,63		45 390,88		241 541,51

M. Serge CAILLOT, Président de la Communauté de communes, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. BONGARD est élu Président de séance et fait procéder au vote au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif du budget assainissement collectif 2021.

Affectation de résultats

N°2022-062

Au vu des résultats du Compte administratif assainissement collectif de l'exercice 2021, Monsieur le Président dit qu'il convient d'affecter le résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	917 784,15
Dépenses	797 802,48
Résultat de l'exercice	119 981,67
Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif	-74 590,79
Résultat à affecter	45 390,88
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	400 344,42
Dépenses	263 241,55
Résultat de l'exercice	137 102,87
Résultat antérieur reporté	121 547,76
Solde d'exécution cumulé d'investissement 001	258 650,63
RAR recettes	12 500,00
RAR dépenses	75 000,00
Solde des restes à réaliser d'investissement	-62 500,00
Besoin de financement	
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserves R1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement	0,00
Report en fonctionnement 002	45 390,88

INV REC C/001
FONC REC C/002

258 650,63
45 390,88

Après en avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité**, affecte les résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Budget SPANC

Compte de gestion 2021

N°2022-063

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget SPANC 2021 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif SPANC de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget SPANC,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du budget SPANC 2021 de la Communauté de communes est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du budget SPANC 2021.

Compte administratif 2021

N°2022-064

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget SPANC 2021 de la Communauté de communes.

CCBLM	Compte administratif	Budget annexe SPANC
	2021	

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats antérieurs reportés		16 012,79	29 954,84			0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	1 449,86	20 586,42	1 449,86	20 586,42
Résultat de l'exercice		0,00		19 136,56		19 136,56
TOTAUX	0,00	16 012,79	31 404,70	20 586,42	31 404,70	36 599,21
Résultats de clôture		16 012,79	10 818,28			5 194,51
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	0,00	16 012,79	31 404,70	20 586,42	31 404,70	36 599,21
RÉSULTATS DÉFINITIFS		16 012,79	10 818,28			5 194,51

M. Serge CAILLOT, Président de la Communauté de communes, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. BONGARD est élu Président de séance et fait procéder au vote au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif du budget SPANC 2021.

Au vu des résultats du Compte administratif SPANC de l'exercice 2021, Monsieur le Président dit qu'il convient d'affecter le résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	20 586,42
Dépenses	1 449,86
Résultat de l'exercice	19 136,56
Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif	-29 954,84
Résultat à affecter	-10 818,28
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur reporté	16 012,79
Solde d'exécution cumulé d'investissement 001	16 012,79
RAR recettes	0,00
RAR dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00
Besoin de financement	
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserves R1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement	0,00
Report en fonctionnement 002	-10 818,28

INV REC C/001	16 012,79
FONC DEP C/002	10 818,28

Après en avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité**, affecte les résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Budget MARPA

Compte de gestion 2021

N°2022-066

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget MARPA 2021 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif MARPA de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget MARPA,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du budget MARPA 2021 de la Communauté de communes est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du budget MARPA 2021.

Compte administratif 2021

N°2022-067

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget MARPA 2021 de la Communauté de communes.

CCBLM	Compte administratif	Budget annexe MARPA
	2021	

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats antérieurs reportés	31 214,45		0,00		31 214,45	
Opérations de l'exercice ...	25 491,26	24 640,40	18 045,18	44 044,80	43 536,44	68 685,20
Résultat de l'exercice	850,86			25 999,62		25 148,76
TOTAUX	56 705,71	24 640,40	18 045,18	44 044,80	74 750,89	68 685,20
Résultats de clôture	32 065,31			25 999,62	6 065,69	
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	56 705,71	24 640,40	18 045,18	44 044,80	74 750,89	68 685,20
RÉSULTATS DÉFINITIFS	32 065,31			25 999,62	6 065,69	

M. Serge CAILLOT, Président de la Communauté de communes, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. BONGARD est élu Président de séance et fait procéder au vote au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif du budget MARPA 2021.

Au vu des résultats du Compte administratif MARPA de l'exercice 2021, Monsieur le Président dit qu'il convient d'affecter le résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	44 044,80
Dépenses	18 045,18
Résultat de l'exercice	25 999,62
Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif	0,00
Résultat à affecter	25 999,62
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	24 640,40
Dépenses	25 491,26
Résultat de l'exercice	-850,86
Résultat antérieur reporté	-31 214,45
Solde d'exécution cumulé d'investissement 001	-32 065,31
RAR recettes	0,00
RAR dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00
Besoin de financement	32 065,31
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserves R1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement	25 999,62
Report en fonctionnement 002	0,00

INV DEP C/001	32 065,31
INV REC C/1068	25 999,62
FONC REC C/002	0,00

Après en avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité**, affecte les résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Budget général

Compte de gestion 2021

N°2022-069

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget général 2021 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif général de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget général,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du budget général 2021 de la Communauté de communes est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du budget général 2021.

Compte administratif 2021

N°2022-070

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget général 2021 de la Communauté de communes.

CCBLM	Compte administratif	BUDGET GENERAL
	2021	

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats antérieurs reportés	626 436,99			209 733,31	416 703,68	
Opérations de l'exercice	2 580 875,81	2 993 775,93	7 021 604,88	7 377 623,61	9 602 480,69	10 371 399,54
Résultat de l'exercice		412 900,12		356 018,73		768 918,85
TOTAUX	3 207 312,80	2 993 775,93	7 021 604,88	7 587 356,92	10 019 184,37	10 371 399,54
Résultats de clôture	213 536,87			565 752,04		352 215,17
Restes à réaliser	283 031,09	572 781,19			283 031,09	572 781,19
Solde des restes à réaliser		289 750,10				289 750,10
TOTAUX CUMULÉS	3 490 343,89	3 566 557,12	7 021 604,88	7 587 356,92	10 511 948,77	11 153 914,04
RÉSULTATS DÉFINITIFS		76 213,23		565 752,04		641 965,27

M. Serge CAILLOT, Président de la Communauté de communes, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. BONGARD est élu Président de séance et fait procéder au vote au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif du budget général 2021.

Au vu des résultats du Compte administratif du budget général de l'exercice 2021, Monsieur le Président dit qu'il convient d'affecter le résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2021.

AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	7 377 623,61
Dépenses	7 021 604,88
Résultat de l'exercice	356 018,73
Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif	209 733,31
Résultat à affecter	565 752,04
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	2 993 775,93
Dépenses	2 580 875,81
Résultat de l'exercice	412 900,12
Résultat antérieur reporté	-626 436,99
Solde d'exécution cumulé d'investissement 001	-213 536,87
RAR recettes	572 781,19
RAR dépenses	283 031,09
Solde des restes à réaliser d'investissement	289 750,10
Besoin de financement	
AFFECTION DU RESULTAT	
Affectation en réserves R1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement 002	565 752,04

INV DEP C/001
FONC REC C/002

213 536,87
565 752,04

Après en avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité**, affecte les résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Président explique que les bases prévisionnelles nous ont été communiquées par la DGFIP. Elles sont en augmentation de 3,4 %. Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition.

Impôts	Bases prévisionnelles 2022	Taux	Produit attendu 2022
Taxe foncière	17 272 000	3,37%	582 066 €
Taxe foncière non bâti	4 165 000	9,56%	398 174 €
Cotisation Foncière des Entreprises	2 364 000	26,31%	622 199 €
Total impôt			1 602 439 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les taux de fiscalité locale tels que proposés ci-dessus.

Monsieur David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif du Budget Primitif Général pour l'exercice 2022 de la Communauté de communes.

BUDGET GENERAL		
CHAPITRE	LIBELLES	BP 2022
FONCTIONNEMENT DEPENSES		7 641 474,99 €
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	797 722,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 120 361,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 669 435,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	139 145,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 777,72 €
O42	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	292 287,00 €
O14	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 225 470,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	25 000,00 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	366 277,27 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		7 641 474,99 €
OO2	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	565 752,04 €
O13	ATTENUATIONS DE CHARGES	50 000,00 €
O42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	93 000,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES du domaine et ventes diverses	1 047 730,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	4 254 930,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 492 726,95 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	136 836,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		2 865 034,50 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	213 536,87 €
O20	DEPENSES IMPREVUES	36 344,54 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	93 000,00 €
O41	OPERATIONS PATRIMONIALES	555 555,00 €
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	29 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	374 520,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	144 297,50 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	251 657,54 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	176 994,80 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	407 980,96 €
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	6 000,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS EN COURS	261 296,00 €
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	314 851,29 €
INVESTISSEMENT RECETTES		2 865 034,50 €
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	366 277,27 €
O24	PRODUITS DES CESSIONS	52 500,00 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	292 287,00 €
O41	OPERATIONS PATRIMONIALES	555 555,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	88 227,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	200 903,17 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	377 955,04 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	261 296,00 €
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	670 034,02 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 10 mars 2022,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 du Budget Primitif Général, soumis au vote par nature,

Le budget primitif, pour l'exercice 2022, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Président fait procéder au vote du Budget Primitif Général de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2022 du Budget Primitif Général.

Budget annexe Voirie 2022

N°2022-074

Monsieur David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif du budget Voirie pour l'exercice 2022 de la Communauté de communes.

BUDGET ANNEXE VOIRIE

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2022
FONCTIONNEMENT DEPENSES		1 940 644,23 €
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 365 123,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	216 035,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	5 650,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	206 556,23 €
O42	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 000,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	50 000,00 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	55 280,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		1 940 644,23 €
OO2	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	384 989,23 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 551 655,00 €
O42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 000,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		307 264,00 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 781,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 535,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	176 260,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000,00 €
O20	DEPENSES IMPREVUES (investissement)	11 688,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES		307 264,00 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	89 892,38 €
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	55 280,00 €
O24	PRODUITS DES CESSIONS	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	60 541,72 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	30 749,90 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	28 800,00 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 10 mars 2022,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 du budget Voirie, soumis au vote par nature,

Le budget primitif, pour l'exercice 2022, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Président fait procéder au vote du budget Voirie de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2022 du Budget Voirie.

Monsieur David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif du budget Office de Tourisme pour l'exercice 2022 de la Communauté de communes.

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2022
FONCTIONNEMENT DEPENSES		433 497,34 €
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	162 048,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	252 100,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 000,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	491,73 €
O42	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 641,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 216,61 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		433 497,34 €
OO2	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	20 486,39 €
70	PRODUITS DES SERVICES du domaine et ventes diverses	8 100,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	404 536,95 €
O42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	374,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		31 662,00 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	374,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 288,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES		31 662,00 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 872,39 €
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 216,61 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 132,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 800,00 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 641,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 10 mars 2022,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 du budget Office de Tourisme, soumis au vote par nature,

Le budget primitif, pour l'exercice 2022, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Président fait procéder au vote du budget Office de Tourisme de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2022 du budget Office de Tourisme.

Monsieur David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif du budget Assainissement Collectif pour l'exercice 2022 de la Communauté de communes.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2022
FONCTIONNEMENT DEPENSES		924 188,88 €
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	353 415,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	253 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	63 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €
O42	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	243 253,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	10 520,88 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		924 188,88 €
OO2	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	45 390,88 €
70	PRODUITS DES SERVICES du domaine et ventes diverses	762 500,00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	12 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 948,00 €
O42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	96 350,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		1 051 249,63 €
O20	DEPENSES IMPREVUES (investissement)	11 968,63 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	96 350,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	104 500,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	196 794,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 637,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	626 000,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES		1 051 249,63 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	258 650,63 €
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	105 082,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	324 208,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	120 056,00 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	243 253,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 10 mars 2022,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 du budget Assainissement Collectif, soumis au vote par nature,

Le budget primitif, pour l'exercice 2022, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Président fait procéder au vote du budget Assainissement Collectif de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2022 du budget Assainissement Collectif.

Budget annexe SPANC 2022

N°2022-077

Monsieur David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif du budget SPANC pour l'exercice 2022 de la Communauté de communes.

BUDGET ANNEXE SPANC

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2022
FONCTIONNEMENT DEPENSES		15 120,28 €
OO2	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	10 818,28 €
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	872,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	600,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	900,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORT. DEPRECIATIONS	1 430,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		15 120,28 €
70	PRODUITS DES SERVICES du domaine et ventes diverses	4 600,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 520,28 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		16 012,79 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 012,79 €
INVESTISSEMENT RECETTES		16 012,79 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 012,79 €
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 10 mars 2022,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 du budget SPANC, soumis au vote par nature,

Le budget primitif, pour l'exercice 2022, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Président fait procéder au vote du budget SPANC de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2022 du budget SPANC.

Budget annexe MARPA 2022

N°2022-078

Monsieur David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif du budget MARPA pour l'exercice 2022 de la Communauté de communes.

BUDGET ANNEXE MARPA

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2022
FONCTIONNEMENT DEPENSES		49 629,07 €
66	CHARGES FINANCIERES	16 663,38 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	32 965,69 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		49 629,07 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	49 629,07 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		58 965,31 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 065,31 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	26 900,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES		58 965,31 €
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	32 965,69 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	25 999,62 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 10 mars 2022,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 du budget MARPA soumis au vote par nature,

Le budget primitif, pour l'exercice 2022, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Président fait procéder au vote du budget MARPA de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2022 du budget MARPA.

Monsieur David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que, suite à l'élaboration du budget 2022, il manque environ 40 000 € en recettes de la section de fonctionnement pour pouvoir équilibrer le budget.

Les dépenses de fonctionnement 2022 sont en augmentation du fait de plusieurs évolutions :

- de nouveaux marchés doivent être renouvelés en 2022, avec des conditions actuelles très favorables qui ne seront pas reconduites ;
- des révisions de prix à la hausse dans la quasi-totalité des marchés en cours du fait de l'augmentation des prix (carburants, dérivés des produits pétroliers, matériaux...) ;
- un marché de collecte en porte à porte supérieur au coût du précédent marché (y compris en enlevant le coût de fonctionnement en régie),
- une régularisation du solde 2021 relatif au traitement des déchets par le SIEEEN supérieure au montant rattaché au budget 2021,
- des évolutions négatives du coût de traitement des déchets, étant donnée la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Concernant les recettes, elles sont en augmentation en 2022 :

- une augmentation des recettes venant des soutiens Citeo et des ventes de matière suite à la mise en place des nouvelles consignes de tri au 1^{er} janvier 2022
- un report des tonnages 2021 (non traités en 2021 suite à l'incendie d'un centre de tri)

Le SIEEEN nous a fait plusieurs simulations. L'hypothèse moyenne a été retenue pour le budget 2022 intégrant l'amélioration des performances liées aux extensions de consigne de tri.

Les recettes et soutiens sont calculés sur la base des quantités de matériaux expédiés vers les filières de recyclage. De ce fait, les montants à percevoir restent étroitement liés aux performances de collecte sélective (Kg/hab). Ils dépendent à la fois de l'efficacité des actions de communication menées par la Communauté de communes auprès de leurs usagers mais aussi des performances de production du centre de tri (rendement de la chaîne de tri).

Ainsi, il est proposé d'augmenter la part fixe de la redevance déchets ménagers à hauteur d'un euro par mois et par foyer. Celle-ci sera proratisée sur l'année 2022 à compter du 1^{er} mai 2022 soit 8 € d'augmentation pour l'année 2022 et 12 € en 2023.

	Tarif actuel	Proposition tarif
Part fixe C0,5 annuelle	85 €	97 €
Nb de part	10522	10522
Total recettes	894 370 €	1 020 634 €

Part fixe C1 annuelle	102 €	114 €
Nb de part	1 148	1 148
Total recettes	117 096 €	130 872 €

Total	1 743 595 €	1 883 635 €
Différence sur une année		140 040 €
Proratisation au 1er mai 2022		93 999 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les tarifs de la redevance déchets ménagers tels que présentés ci-dessus.

Voix pour 53, abstentions 2, contre 8

Monsieur David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif du budget Déchets Ménagers pour l'exercice 2022 de la Communauté de communes.

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2022
FONCTIONNEMENT DEPENSES		2 544 202,56 €
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 005 173,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	420 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	966 049,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	7 545,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 500,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORT. DEPRECIATIONS	16 000,00 €
O42	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	70 000,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	27 935,56 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		2 544 202,56 €
OO2	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	64 305,56 €
70	PRODUITS DES SERVICES	2 123 439,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	334 309,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	7 149,00 €
O42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		613 505,00 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	19 555,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	578 950,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES		879 082,16 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	662 093,53 €
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	70 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	79 024,63 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	67 964,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 10 mars 2022,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 du budget Déchets Ménagers, soumis au vote par nature,

Le budget primitif, pour l'exercice 2022, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Président fait procéder au vote du budget Déchets Ménagers de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2022 du budget Déchets Ménagers.

Vente de la boulangerie d'Alluy

N°2022-081

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan est propriétaire d'une boulangerie et d'un logement situés à Alluy, et plus précisément :

- Section C numéro 520 « Le bourg » pour une contenance de cinq ares cinq centiares (5 a 5 ca), sol
- Section C numéro 734 « Le bourg » pour une contenance de trois ares cinquante neuf centiares (3 a 59 ca), jardin ».

Les lieux ont fait l'objet d'une évaluation des Domaines, la dernière en date du 12 novembre 2020, pour un montant de 30 500 €.

Le bien avait auparavant été proposé aux exploitants, au titre du Droit de préférence, à Mesdames Martine MARGERIN et Marie Noëlle BROSSARD, titulaires d'un bail commercial, au titre de la SARL « Boulangerie d'Alluy » le 19 juin 2018, pour un montant de 25 000 €. Elles n'ont pas alors donné suite.

En 2018, la Commune d'Alluy avait alors été sollicitée en vue de l'acquérir à ce prix, elle n'a pas donné suite.

Le bail commercial est arrivé à terme le 31 mai 2019. Pour mémoire, le montant des loyers était de 159,16 € pour le logement et 255,37 € HT pour le commerce.

La Communauté de Communes n'étant plus compétente depuis 2018, aucun titre de recettes n'a pu être envoyé aux occupants. Les occupants se retrouvent également depuis sans titre, la CCBLM ne pouvant renouveler le bail commercial faute de compétence.

La Commune d'Alluy, qui a la compétence, avait refusé de signer une convention déléguant à la Communauté de Communes le soin d'assurer la gestion administrative et financière de ce bail.

La Commune d'Alluy a, de nouveau, été sollicité récemment pour signer une convention de délégation temporaire pour la gestion de la boulangerie et n'a pas donné de suite à cette proposition.

Il est proposé que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan mette en vente ces locaux, d'abord en proposant aux occupants, puis à la mairie d'Alluy et, ensuite, s'ils ne donnent pas suite, par annonce et/ou par un système d'enchères publiques.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la vente de ces deux parcelles citées ci-dessus.

Mme Annick BERTRAND, conseillère communautaire déléguée à la culture, explique que la commission culture propose l'attribution des subventions selon le tableau ci-joint pour un montant de 40 000 euros, prévu au budget.

Le tableau de la répartition des subventions est présenté.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve **l'attribution des subventions** telle que proposé dans le tableau annexé à la présente délibération.

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Président en charge du développement économique, explique qu'une réunion d'information a eu lieu en février 2022 sur la reprise de l'activité de l'abattoir et de la salle de découpe de Corbigny. Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC les Viandes du Nivernais) est en cours de création. Les collectivités peuvent souscrire des parts sociales à cette société.

Considérant que le groupe SICAREV a cessé son activité d'abattage et de découpe à Corbigny le 31 décembre 2021. Sachant qu'au cours de ces derniers mois plusieurs propositions et tentatives de reprises n'ont pas abouti.

Le Conseil départemental de la Nièvre, la SICAGEMAC, le Pays Nivernais Morvan, la communauté de communes et la commune de Corbigny ont travaillé collectivement à une solution locale de reprise de cette activité.

L'abattoir de Corbigny, associé à la salle de découpe, installé au cœur du bassin allaitant, est un formidable outil de valorisation de la viande pour les agriculteurs locaux. Sa transformation localement est recherchée et appréciée par les consommateurs.

Elus d'une commune concernée par le bassin d'activité de l'abattoir de Corbigny, nous ne nous résignons pas à voir un outil aussi indispensable pour la filière viande fermer.

Nous affirmons donc notre volonté de maintenir un maillage territorial équilibré de ces unités de transformation agricole pour plusieurs raisons.

Tout d'abord pour soutenir un modèle agricole fragilisé et qui a besoin, plus que jamais, de trouver localement les possibilités de valoriser sa production. Mais aussi pour maintenir et créer de nouveaux emplois qualifiés, non délocalisables dans un territoire rural qui met tout en œuvre pour consolider son attractivité.

Afin de gérer et développer l'activité d'abattage et de découpe à Corbigny, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC les Viandes du Nivernais) est en création.

L'objectif est de :

- Produire 700 à 1. 250 t d'ici 2024
- Recréer 9 à 11 emplois d'ici 2024
- Réunir un besoin en capitaux de départ de 360.000 euros (120.000 en capitaux propres et 120.000 en avance remboursable de la Région et 120.000 de concours bancaire).

La forme juridique de la SCIC autorise les collectivités publiques à prendre des parts en capital social, dans la limite de 50%, afin de compléter les fonds propres et ainsi soutenir le démarrage de cette nouvelle coopérative locale.

Le montant d'une part sociale est fixé à 500 euros.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la prise en capital social pour un montant **de 1 000 € soit 2 parts sociales auprès de la SCIC les Viandes du Nivernais**.

Voix pour 62, abstention 1, contre 0

Subvention à l'immobilier de l'entreprise - Projet au Petit Massé à Tamnay en Bazois N°2022-084

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Président en charge du développement économique, explique que le président d'IMS Consulting, Monsieur SPRIGG est venu présenter son projet au bureau communautaire.

Une présentation a été envoyée aux conseillers.

Cette entreprise souhaite développer un Eco-parc, un tiers lieu qui tendra vers le zéro déchet. Dans cet espace, on pourra y trouver des ateliers pour des artisans, la vente de produits locaux, des espaces d'expositions et de réunions, une production en permaculture, de la location de bureau.

Les fours de la poterie pourront être utilisés par des artisans et céramistes locaux. L'ancien propriétaire est d'accord pour aider à la formation à l'usage de ces outils.

Des bornes de recharges électriques pour les voitures, seront installées ainsi que des panneaux photovoltaïques sur les toitures, toujours dans cette optique de développement durable.

Pour tenir le lieu, l'animer et potentiellement installé un espace de restauration rapide, 1 à 2 emplois pourront être créés.

La CCBLM est sollicitée pour participer au subventionnement du projet, sur la partie achat et rénovation du site. Si la Communauté de communes accepte de soutenir financièrement le projet, cela déblocquera une aide régionale sur l'immobilier d'entreprise.

L'apport régional dépend du montant que la CCBLM votera pour le projet. Il s'agit d'un rapport d'1 € EPCI pour 10 € région BFC.

Le plafond de la région est à hauteur de 50 000 € (qui peut aller jusqu'à 50% pour les projets « Economie social et solidaire »), soit une participation EPCI de 5 000 € maximum pour l'atteindre. Le plancher est de 10 000 € soit une participation de 1 000 € de l'EPCI.

Le maire de Tamnay-en-Bazois est favorable au projet.

Dans le cadre du budget 2022, une enveloppe de 10 000 € est prévue pour les aides directes à l'immobilier d'entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire attribue une subvention de **2 500 € à l'entreprise IMS consulting**.

Voix pour 54, abstentions 9, contre 0

Présentation du projet

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Président en charge du développement économique, explique que l'association "Ecole de Production du Morvan 58 - Institut Sallonyer" (EDPM 58) a sollicité la CCBLM pour le portage immobilier du projet. A cet effet, la Communauté de communes a procédé à la modification de ses statuts afin que ce portage puisse être possible.

Le projet consiste en la création sur le territoire de Moulins-Engilbert d'une École dans le secteur du bois et plus particulièrement dans les métiers de 1^{ère} transformation du bois, associant techniques traditionnelles et enseignement innovant à vocation écoresponsable sous le label « École de Production ».

Le but est de permettre à des jeunes motivés dès 15 ans, d'acquérir, sous statut scolaire, la pratique des métiers de 1^{ère} transformation du bois, et sa théorie, en un unique et même lieu, de la production à la vente, selon des pratiques durables et écoresponsables.

Il sera proposé aux élèves, chaque semaine, à l'école, une alternance de :

- 2/3 de pratique, permettant la transmission du geste professionnel, des "savoir-faire" et des "savoir-être" réalisée en groupe de 8 à 12 élèves (maximum) accompagné et encadré par une équipe de maîtres professionnels, en situation réelle, pour répondre à de vraies commandes, de vrais clients, au prix du marché ;
- 1/3 de théorie, avec une équipe pédagogique travaillant de concert avec l'équipe de maîtres professionnels de façon à adapter l'enseignement au vécu pratique des élèves et aux questions soulevées tout en respectant le cadre nécessaire aux validations des acquis demandés dans le référentiel des diplômes préparés.

et leur permettre ainsi :

- d'être formés aux gestes et pratiques professionnels des métiers de 1^{ère} transformation du bois et d'être très rapidement opérationnels en entreprise ;
- d'être ancrés dans la réalité du monde professionnel grâce aux liens établis avec leurs clients ;
- de développer des pratiques et des comportements essentiels, dont un haut niveau d'exigence et de responsabilisation ;
- d'acquérir une maturité et une confiance en soi facilitant l'insertion professionnelle.

La formation aux métiers de 1^{ère} transformation du bois, vise non seulement à permettre aux jeunes d'obtenir ainsi un passeport pour un premier emploi ou pour poursuivre des études, mais plus largement de leur donner les moyens de se construire un parcours professionnel et personnel tout au long de leur vie.

Les élèves acquerront les compétences nécessaires aux métiers de 1^{ère} transformation du bois via une formation diplômante et certifiante, de 2 ans, avec à la clef un diplôme de CAP en opérateur de scierie **et d'affûteur**. Cette double compétence, complémentaire, est un gage d'une bonne connaissance de la filière et permettra aux élèves de rentrer avec un socle solide et complet dans la vie active ou dans un cursus d'approfondissement en Bac Professionnel.

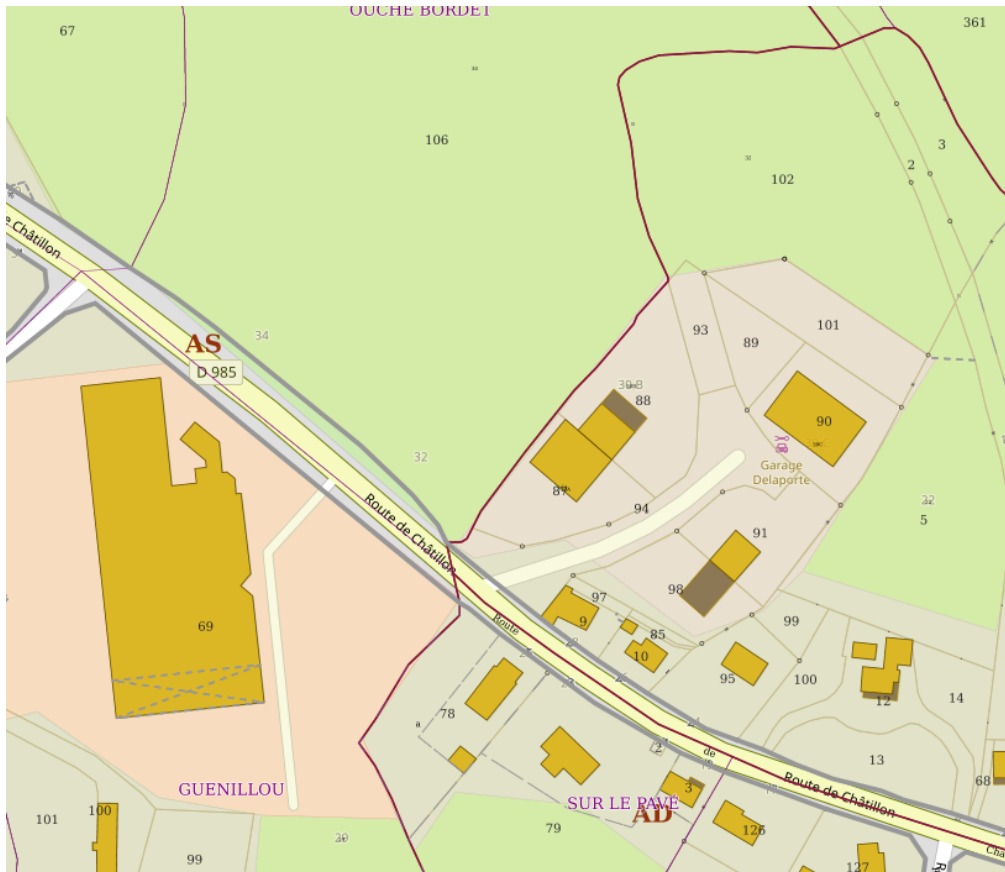
Le dossier d'opportunité du projet de création de cette École de Production EDPM58 ayant été validé le 30 septembre 2021 par la Fédération nationale des écoles de production (FNEP), le projet est dans la phase d'étude de faisabilité qui doit se conclure en juin 2022 par le passage en Comité de Pré labellisation. Suivra ensuite la phase de mise en œuvre et d'amorçage de l'école et de la production.

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Président en charge du développement économique, explique qu'afin de pouvoir réaliser le projet d'école de production, il est proposé d'acquérir sur la commune de Moulins-Engilbert les parcelles communales :

- AH 0102 (6 912 m² classé en AUX)
- AH 0003 (1295 m² classé en AA)
- AH 0002 (688 m² classé en AA)

Soit 8 895 m² au total

Ces parcelles se situent en prolongement de la zone d'activités économiques du Pontot.



La commune de Moulins-Engilbert a délibéré favorablement pour la vente des parcelles à hauteur de 2,5€ /m².

A cela, il faut ajouter les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- **approuve l'achat des parcelles AH 102, AH 3 et AH 2** à la commune de Moulins-Engilbert pour un montant total de 22 **237,50 €**.

- **autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente et à procéder à toutes les mesures nécessaires à l'application de cette délibération.**

Voix pour 62, abstention 1, contre 0

Viabilisation et maîtrise d'œuvre de la construction de l'atelier de l'école de production N°2022-086

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Président en charge du développement économique, explique que l'Association « Ecole de production » envisage d'accueillir dans un premier temps une douzaine d'élèves. Bénéficiant d'une aide dans le cadre du plan de relance, l'école doit commencer son activité pour la rentrée de septembre 2023.

Le projet immobilier a fait l'objet d'un découpage en tranches :

- Tranche 1 : hangar, zone technique, plateforme, parking, voirie interne
- Tranche 2 : zone administrative et pédagogique
- Tranche 3 : zone de vie (internat)

Considérant les impératifs de délais liés aux subventions, la priorité porte sur la construction du hangar et des plateformes de stockage ainsi que des aménagements de voirie interne. L'association installera le plateau technique.

Il est donc proposé de ne construire dans un premier temps que l'atelier. La zone pédagogique et administrative ainsi que la zone de vie seraient construites par la suite.

Un travail de mutualisation avec d'autres structures est à l'étude. Il sera demandé au Conseil départemental de la Nièvre d'utiliser les locaux du collège de Moulins-Engilbert avec :

- la mise à disposition d'une salle de classe et de 2 bureaux
- l'accueil des élèves à la cantine le midi

Une rencontre est prévue avec le Président du Conseil départemental à ce sujet.

Pour ce qui est du logement des élèves, il pourrait être fait chez l'habitant ainsi que le repas du soir et le petit déjeuner.

Ainsi, il est proposé de consulter pour la maîtrise d'œuvre uniquement sur la tranche 1 soit les hangars, les plateformes de stockage, la voirie interne.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Phase préliminaire : viabilisation et achat des terrains				
Acquisition des terrains à la commune de Moulins-Engilbert de 8 895 m ² y compris frais de notaire	25 000 €	DETR	71 100 €	30%
Etudes préalables (étude de sol, relevé topo...)	3 000 €	Contrat de territoire CD58	71 100 €	30 %
Viabilisation (voirie, réseaux...)	190 000 €	Région (Contrat de Pays)	47 400 €	20 %
Maitrise d'œuvre et études	19 000 €	Autofinancement	47 400 €	20 %
Total phase	237 000 €	Total phase	237 000 €	100 %
Tranche 1 : zone technique et aménagement extérieur				
Construction d'ateliers et hangars	550 000 €	DETR	237 960 €	30%
Aménagement extérieur : plateformes stockage, voirie, parking, cour...	169 200 €	Contrat de territoire CD58	118 980 €	15 %
Maitrise d'œuvre et études	74 000 €	Région (Contrat de Pays)	118 980 €	15 %
		Massif Central (fonds européens)	158 640 €	20 %
		Autofinancement	158 640 €	20 %
Total tranche 1	793 200 €	Total tranche 1	793 200 €	100%

La proposition est de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la tranche 1. Elle inclura deux tranches conditionnelles permettant de consolider le financement du projet :

- 1) Esquisse et APS en tranche ferme qui permettent d'avoir un estimatif financier clair
- 2) APD, PRO, DCE en tranche conditionnelle (si financements obtenus)
- 3) Consultation des entreprises et suivi des travaux en deuxième tranche conditionnelle

Convention avec l'association EPM

Une convention (protocole d'accord) est en train d'être élaborée avec l'association EPM. Une rencontre est prévue le 11 avril avec l'EPM pour finaliser la convention. Par la suite, un bail incluant les charges d'entretien sera mis en place. De ce fait, la Communauté de communes n'aura pas de frais d'entretien des bâtiments à sa charge.

L'association EPM versera un loyer couvrant le reste à charge supporté par la Communauté de communes.

L'association a déjà élaboré les budgets prévisionnels de fonctionnement de l'école sur plusieurs années en intégrant les loyers à verser à la CCBLM. Ces budgets ont été présentés en bureau communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- **lance la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la tranche 1,**
- autorise le Président à signer le marché avec le **maitre d'œuvre retenu suite à l'avis de la Commission d'appel d'offres.**

Voix pour 62, abstention 1, contre 0

Budget annexe école de production

N°2022-087

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Président en charge du développement économique, explique qu'il est proposé de créer un budget annexe « école de production » afin d'avoir une gestion plus transparente de cet équipement concernant les dépenses et les recettes à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création d'un budget annexe « école de production ».

Personnel

Suppression de postes

N°2022-088

Monsieur le Président explique que le conseil communautaire ayant délibéré favorablement pour l'externalisation du ménage en attribuant le marché de prestation à l'entreprise ONET au 1^{er} janvier 2022, la suppression des postes suivants a reçu un avis favorable du comité technique le 03 mars 2022 :

- Adjoint technique à temps non complet à 5/35^{ème}
- Adjoint technique à temps non complet à 4/35^{ème}

Par ailleurs, Madame Lydie COLAS, agent administratif affecté au transport à la demande puis à l'accueil du site du Bazois à raison de 4/35^{ème} au grade d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe a quitté ses fonctions en mai 2021. N'ayant pas été remplacée, le comité technique du 03 avril 2022 est favorable à la suppression du poste suivant :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 4/35^{ème}.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les suppressions de postes ci-dessus.

Monsieur le Président explique qu'afin de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) dans les années à venir, le conseil communautaire du 16 décembre 2021 a approuvé la demande de subvention pour un VTA en charge de l'urbanisme en 2022.

Le dispositif VTA (Volontariat Territorial en Administration) vise à accompagner par une aide forfaitaire de 15 000€ le recrutement par des collectivités en zone rurales (communes rurales, communautés de communes en zone rurale et PETR) de jeunes de 18 à 30 ans, bac +2 minimum pour des missions d'appui en ingénierie de 12 à 18 mois.

Le pôle Ressources Humaines a prévu au budget 2022 le recrutement d'un V.T.A en charge de l'urbanisme au grade de technicien principal de 1^{ère} classe de la catégorie B de la filière technique.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité, approuve la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet afin de recruter un chargé de mission urbanisme.**

Habitat

Attribution d'aides - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Luzy

N°2022-090

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que conformément à la convention d'OPAH-RU du 27 juillet 2018 (complété par l'avenant sur l'élargissement de l'OPAH-RU signé le 5 août 2021) et à la convention de financement en investissement avec le conseil départemental signée le 27 juillet 2018, le département verse à la CCBLM une prime de 1 000€ aux propriétaires occupants engagés dans des travaux « économie d'énergie » (Habiter Mieux) et aux propriétaires engagés dans des travaux « autonomie ». La CCBLM s'engage à reverser cette prime directement aux propriétaires.

Ainsi, l'opérateur en charge du suivi et de l'animation de l'OPAH a accompagné le dossier suivant :

- Mr Jean Claude GUEUGNEAU, propriétaire occupant qui a engagé des travaux « Autonomie » (Installation d'un monte escalier, adaptation de la salle d'eau), dossier instruit par l'ANAH à hauteur de 7 171 € (notifié le 17/02/2022). Le CD 58 apporte une participation supplémentaire de 1000 €.

Dans le cadre des conventions citées plus haut, CCBLM reversera une prime de 1 000€ à : Monsieur Jean Claude GUEUGNEAU

Ci-dessous le plan de financement des différents financeurs

	Montants	intitulés
ANAH	7 171 €	Subvention Anah (50% du montant éligible)
CD58 via CCBLM	1 000 €	Convention OPAH RU Luzy année 4 (en cours)
Coût total de travaux	15 057.64 € HT	

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 1 000 € à Monsieur Jean Claude GUEUGNEAU dans le cadre de travaux dits « autonomie ».**

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que la CC BLM a été sollicitée en mars pour une subvention au titre des aides aux meublés de tourisme, pour la création d'un nouvel hébergement à Préporché, route d'Onlay.

Pour ce dossier, les dépenses éligibles aux subventions portent sur les travaux suivants :

- Electricité, plomberie, menuiseries
- Toiture
- Huisseries
- Sablage et création d'un escalier.

Ce meublé de tourisme sera mis à la location toute l'année. Une fois les travaux réalisés, il aura une superficie de 96 m² avec une capacité d'accueil de 6 personnes. Il s'agit de réhabiliter une bâtisse morvandelle avec des matériaux écologiques. Le classement en 3 étoiles est visé, pour répondre aux critères du Conseil régional mais aussi pour avoir un gage de qualité auprès des clients. Une demande labellisation sera faite également auprès de Gîtes de France.

L'aide du Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté est également sollicitée. Le taux est de 20% maximum des dépenses éligibles, soit dans le cas présent un montant d'aide de 22 334,80 €.

Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles	
Investissement	Coût TTC éligible	Coût TTC Non éligible	Financements	Montants
Entreprise générale STS	45 221 €		Communauté de communes Bazois Loire Morvan	500 €
Toiture + vélux	8828,90 €			
Huisseries Menuiserie	17 002,95 €		CR BFC	22 334,80 €
Sablage	2186,14 €			
Calcul thermique	1980 €		Autofinancement	18 639,19 €
Maçonnerie	19 075 €			
Carrelage	1 000 €		Emprunt	85 500 €
Escalier	4 000€			
Puit	380 €			
Chauffage	1 500 €			
Poêle	6 000 €			
Cuisine	1 500 €			
Autre aménagements	3 000 €			
Assainissement		10 800 €		
Electroménager		1 500 €		
Aménagement cuisine		3 000 €		
Sous-total	111 673,99 €	15 300 €		
TOTAL	126 973,99 €		TOTAL	126 973,99 €

La délibération de la CCBLM est nécessaire au passage du dossier en commission plénière du CR BFC. Le projet se situant sur un territoire intercommunal sur lequel un Contrat de station a été signé pour Saint-Honoré-les-Bains, il est éligible au règlement d'aides en faveur des meublés de tourisme du CR BFC.

Sous réserve des régimes applicables, dans le respect des plafonds d'intervention de ces régimes et dans la limite du budget intercommunal annuel alloué, l'intervention de la Communauté de communes est la suivante :

- 10% maximum de l'assiette éligible, plafonnée à 500€.

Le montant d'aides publiques sollicité s'élèverait à 16,40%, soit 22 834,80 € sur un montant total de 126 973,99 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, apporte à Madame Delphine Grosman et Madame Christel Durix une aide de 500€ au titre de l'aide aux meublés de tourisme.

Voirie

Projet de renforcement de la VC3 d'Achun

N°2022-092

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que la commune d'Achun souhaite modifier son projet de renforcement de voirie pour lequel une demande de subvention FEADER doit être déposée.

Les conditions évoquées dans la précédente délibération sont conservées mais l'assiette de travaux éligibles passerait de 82 160 € HT à 118 040 € HT (enveloppe Achun 2022 et 2023 pour une réalisation en 2023).

Plan de financement prévisionnel

OPERATION Achun VC3 2023 (prévisionnel)			
---	--	--	--

Dépenses (HT)			Recettes prévisionnelles		
Investissements	HT	TTC	Financement	HT	%
MOE 4%	4 540,00 €	5 448,00 €	C. C. Bazois Loire Morvan (Achun 2022+2023)	23 608,00 €	20,00
Travaux de voirie	113 500,00 €	136 200,00 €	FEADER	94 432,00 €	80,00
TOTAL	118 040,00 €	141 648,00 €		118 040,00 €	100,00

TVA	23 608,00 €		
TTC	141 648,00 €		

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve le financement de l'A.M.O. par le fonds collectif et solidaire en cas de non-obtention de la subvention,
- approuve le plan de financement prévisionnel des travaux,
- autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention FEADER

Déchets ménagers

M. Christian RIBEAU, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que des devis pour les compacteurs à carton ont été demandés aux entreprises afin d'en équiper les trois déchetteries.

Nous avons une proposition à 38 000€ HT par compacteur, soit 115 000€ HT pour les 3 et un coût intéressant pour la livraison et l'installation des 3 en même temps (économie de plus de 2 000 € par rapport à une livraison un par un).

Les économies de fonctionnement attendues pourraient être de l'ordre de 17 000€/an (en prenant en compte le coût de maintenance des matériels) soit un retour sur investissement de moins de 7 ans.

Des devis pour les travaux préparatoires à l'installation (arrivées électriques, génie civil etc.) vont également être demandés.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la publication du marché pour l'achat de 3 compacteurs à cartons.

Questions diverses

RGPD : des documents du SIEEEN et de la Mission numérique ont été envoyés pour information

Vente de la Maison du Bazois

Vente de la Maison des métiers

Déploiement de la fibre

Prochain conseil Communautaire : le jeudi 2 juin à la salle des fêtes de Luzy

L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 21h20.

Le Secrétaire de séance,

Marie-Christine ROY.